



LEXCAN FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DATE DE PUBLICATION : 11/11/2024

SECTION 1 – IDENTIFICATIONS DU PRODUITS ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ

DISTRIBUTEUR

Lexsuco 2010 Corporation
3275 Orlando Dr.
Mississauga, ON, L4V 1C5
Tél : 905.792.8300
Fax : 905.792.8305

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation.

Famille chimique : Hydrocarbure.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Numéro de contact d'urgence 24 heures :

Tél : PERS 1-800-728-2482
PERS ID # 10267

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification GHS (1=Plus sévère 4=Moins sévère) :

SANTÉ 3 INFLAMMABILITÉ 2 RÉACTIVITÉ 0



DANGER

Liquide et vapeur hautement inflammables. (H225).

Provoque une irritation cutanée. (H315).

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304).

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (H336).

Mention d'avertissement(s):

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. (P202).

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder les récipients bien fermés. Conserver au frais. (P403+P233+P235).

Conserver à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer. (P210).

Mettre à la terre/relier le conteneur et l'équipement de réception.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. (P240+P243).

EN CAS D'INGESTION : Obtenir un avis médical/une attention particulière. (P301+P313).

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer (P304+P340).

En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. (P303+P361+P353).

Ne pas faire vomir. (P331).

Porter des gants de protection/des vêtements de protection. Le fabricant/fournisseur ou l'autorité compétente doit spécifier le type d'équipement (P280).

Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles (P241+P242).

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination agréée. (P501).

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. (P261).

En cas d'incendie : Utiliser des extincteurs NFPA de classe B. Si de l'eau est utilisée, utiliser des buses à brouillard. (P370+P378).

SECTION 3 – INFORMATION DES INGRÉDIENTS

COMPOSITION & INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX :			
	WWT%	# CAS	ACGIH TLV-8 HR/TWA
HEPTANE, ramifié, cyclique et linéaire	13,43	426260-76-6	
HEPTANE (contenu dans la substance complexe ci-dessus)	1-4	142-82-5	

SECTION 4 – PREMIER SECOURS

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais si elle est en état de choc. Si la respiration s'est arrêtée, commencer la réanimation cardio-pulmonaire. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau pendant 15 minutes.

Contact avec la peau : Laver avec un nettoyant pour les mains ; suivre avec du savon et de l'eau.

ACGIH STEL: 400 PPM.

Protection respiratoire : Ventiler pour maintenir les vapeurs en dessous des valeurs limites. Respirateurs approuvés par le NIOSH pour les zones où les vapeurs sont concentrées.

Yeux : Lunettes de protection contre les éclaboussures pour les produits liquides.

Gants : Doivent être imperméables aux solvants.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Note au médecin : Contient des distillats de pétrole.

Principales voies de pénétration : Inhalation, peau.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTES CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair, étiquette coupelle fermée : -16 °F

Risque général : Extrêmement inflammable. Peut former des mélanges combustibles ou explosifs avec l'air. Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables jusqu'à des sources d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Instructions de lutte contre l'incendie : L'eau pulvérisée peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les conteneurs fermés. Si de l'eau est utilisée, utiliser des buses à brouillard.

Équipement de lutte contre l'incendie : Extincteurs NFPA de classe B (CO₂, mousse, poudre chimique) et appareils respiratoires autonomes.

Produits de combustion : Fumée, produits de combustion normaux.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Déversement sur le sol : Enlever toutes les sources d'ignition, ventiler la zone et enlever le matériel avec des outils absorbants et/ou non étincelants.

Déversement d'eau : Utilisation de barrages absorbants pour endiguer la zone et minimiser la zone de contamination.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Température de stockage : Ambiante.

Pression de stockage : Atmosphérique.

Généralités : Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas stocker dans des récipients ouverts ou non étiquetés. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas stocker au-dessus de 120 °F.

Accumulateur statique : Ce produit forme un mélange vapeur/air inflammable dans des réservoirs ou des conteneurs fermés. Les conteneurs doivent être mis à la terre lorsqu'ils sont versés. Éviter la chute libre des liquides. Ne pas couper, braser ou souder.

Réservé à un usage industriel. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette du produit et respecter toutes les précautions avant utilisation.

SECTION 8 – MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles techniques :

Échappement local : Préférable.

Aspiration mécanique : Acceptable - n'utiliser que des dispositifs approuvés pour la classe I, groupe D.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Gravité spécifique :	1,30
Densité (en lbs) :	10,5
Densité de la vapeur :	3,5 (AIR= 1)
Taux d'évaporation (nBuAc=1) :	>1
Solubilité dans l'eau :	Nul.
Température d'ébullition (F) :	190
État physique :	Pâte.
Volatilité en volume (%) :	25,15
Température d'auto-inflammation :	399 °F
Température de décomposition :	Non disponible.
Limites d'explosivité/inflammabilité :	(LEL) : 1,2 (UEL) : 6,7
Point d'éclair :	-16 °F
Étiquette coupelle fermée	
Pression de vapeur à 20 °C (MM de HG) :	35,5
Contenu en (COV) :	176 g/litre
Apparence :	Pâte grise.
Odeur :	Solvant caractéristique des hydrocarbures.
Seuil olfactif :	Aucune donnée.
PH :	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation :	- 130 °F
Coefficient de partage :	n-octanol/eau = Aucune donnée.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Généralités : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Matériaux et conditions incompatibles à éviter : Éviter les agents oxydants puissants. Éviter toute source d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Produits de décomposition dangereux : Aucun.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Non identifié comme cancérigène par le NTO, le CIRC ou l'OSHA.

Les effets sur la santé :

Voies d'exposition probables : Absorption cutanée, inhalation.

Effets chroniques immédiats et différés d'une exposition à court et à long terme :

Peau : Peau sèche, dermatite, dégraissage de la peau avec gerçures et craquelures.

Inhalation : Ivresse, suivie de maux de tête et de nausées, de vertiges, de convulsions et d'une perte de conscience dans les cas graves. L'anorexie et la nervosité peuvent persister pendant plusieurs mois après une surexposition aiguë.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Exotoxicité aquatique et/ou terrestre : Inconnu.

Persistence et dégradabilité : Inconnu.

Potentiel de bioaccumulation : Inconnu.

SECTION 13 – CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Ce produit est considéré comme un déchet dangereux à des fins d'élimination. Voir 40 CFR Part 261.7 pour de plus amples informations concernant l'élimination des conteneurs vides. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mis en décharge ! Voir 40 CFR Part 261 SUBPART C pour les définitions des déchets dangereux.

SECTION 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Département des transports des États-Unis (DOT)

Description de l'expédition : UN1133, adhésifs, 3, PGII.
Identification des colis non volumineux : Adhésifs, UN1133.
Étiquetage des colis non volumineux : Liquide inflammable.
Références d'emballage : 49 CFR 172.101 adhésifs contenant un produit liquide inflammable.
Exceptions : 173.150 Produit de consommation LQ- étiquette pas d'autre marquage requis.
Substance dangereuse : Voir la section pour les QR si applicable.
Guide des mesures d'urgence : 128



Information spéciale sur l'expédition :

Lorsqu'il est emballé dans des tubes de calfeutrage dans un carton extérieur testé et pesant < 66 livres, ce matériau peut être expédié par hm-215k en quantité limitée.

Expédiée en quantité limitée, une étiquette d'expédition pour quantité limitée doit être apposée sur le carton uniquement. D'autres descriptions, marques, étiquettes ou plaques spéciales ne sont pas nécessaires et le matériel peut être décrit sur le connaissement par le nom du produit plutôt que par la description d'expédition appropriée.



Marchandises maritimes dangereuses (IMDG)

Étiquette en quantité limitée
(La taille réelle est de 100 mm x 100 mm)

Description d'expédition : UN1133, adhésifs, 3, PGII.
Identification des colis non volumineux : Adhésifs, UN1133.
Étiquettes : Liquide inflammable.
Emballage non volumineux : P001 UN MODEL RULES ALSO : 49 CFR 172.101 adhésifs contenant un liquide inflammable.
Exceptions : PP1 RÈGLES TYPES DE L'ONU ÉGALEMENT : 173.150 Marchandise de consommation LQ-label aucun autre marquage requis.

Polluant marin :

Organisation de l'aviation civile internationale / Association du transport aérien international (OACI/IATA)

Numéro UN/ID : UN1133.
Nom d'expédition approprié : Adhésifs.
Classe de danger/division : 3
Risque lié aux filiales :
Groupe d'emballage : II
Identification des colis non volumineux : Adhésifs, UN1133.
Étiquettes : Liquide inflammable.
Exceptions : UN/ID #8000 Produit de consommation en quantité limitée pour l'étiquetage aérien.
Code ERG : 128

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLÉMENTAIRE

Statut OSHA : Dangereux.

Quantité à déclarer Cercla : Aucune.

SARA titre III :

Section 302 : Substances extrêmement dangereuses : Aucune.

Section 311/312 : 311 - oui 312- oui

Section 313 : Contient 0 % d'un produit chimique à déclaration obligatoire en vertu de l'article 313.

Statut RCRA : S'il est détruit sous sa forme achetée, ce produit est un déchet dangereux au sens de la loi RCRA. Il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou un résidu du produit reste classé comme déchet dangereux conformément à 40 CFR 261, SUBPART C. Les réglementations nationales ou locales peuvent également s'appliquer si elles diffèrent de la réglementation fédérale.

Statut TSCA : Tous les matériaux contenus dans ce produit sont répertoriés par la TSCA.

Statut canadien : Tous les matériaux contenus dans ce produit figurent sur la liste intérieure des substances du Canada.

Statut de l'Union européenne : Toutes les matières contenues dans ce produit sont répertoriées dans l'EINECS.



AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à n.-Hexane qui est reconnu par l'État de Californie comme causant des anomalies des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction, et le Cumène, reconnu par l'État de Californie comme cancérigène.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.p65warnings.ca.gov.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE PUBLICATION : 11-11-2024

REPLACEMENT LA PUBLICATION ANTÉRIEURE : 01-05-2015

Les informations accumulées ici sont considérées comme exactes mais ne sont pas garanties, qu'elles proviennent de l'entreprise ou non. Les destinataires sont invités à confirmer à l'avance que les informations sont actuelles, applicables et adaptées à leurs circonstances.

Référence : *Les informations contenues dans le présent document sont présentées en toute bonne foi et sont considérées comme correctes à la date du présent document. Les informations peuvent faire l'objet d'erreurs. En cas de changement, une mise à jour de la FDS sera publiée dans les plus brefs délais. Les utilisateurs doivent déterminer eux-mêmes si le produit convient à leurs propres besoins avant de l'utiliser.*

Préparée par : Lexsuco 2010 Corporation.